

COVID-19 PROTOCOLE DE RETOUR À LA VIE PROFESSIONNELLE

Face à cette situation sans précédent et à la propagation du Covid-19, la **Fédération CFTC Santé Sociaux** propose un protocole de retour à la vie professionnelle pour tous ceux qui ont été atteints du virus, qu'ils aient été hospitalisés ou confinés à domicile.

Ce virus est loin d'être entièrement décortiqué par les scientifiques. Celui-ci ayant pris domicile dans les poumons, nous ne connaissons pas les risques professionnels secondaires et il est donc impossible de déterminer les éventuelles conséquences à moyens et longs termes.



La **CFTC attachée à la protection de l'ensemble des Personnels**, toutes catégories confondues. Il est de notre devoir de proposer d'Urgence un protocole de retour à l'emploi afin de garantir la Sécurité de chacun.

La reprise du travail doit se faire sous la responsabilité du chef d'établissement et ce dans les meilleures conditions. **Une vigilance particulière doit être portée par les services de Santé au Travail**, les représentants du personnel et les Commissions Santé Sécurité et conditions de travail (CSSCT ou CHSCT). **Le lieu de travail de la personne doit faire l'objet d'une attention particulière** (air confiné, fumée, chaleur importante, ...).

Le médecin généraliste devrait signer la reprise professionnelle et en informer par courrier le médecin du service de santé au travail. Un test de non-contagion devrait être pratiqué et joint au service de santé au travail afin d'assurer la sécurité des autres professionnels en contact avec la personne qui reprend son activité professionnelle.

La Fédération CFTC Santé Sociaux suggère, pour commencer, un suivi par le Service de Santé au Travail tous les 3 mois des personnels infectés par ce virus.

En cas de perte de capacité respiratoire, un scanner devrait être réalisé. Puis une évaluation des capacités pulmonaires devra être effective pendant toute la vie de la personne (suivi médical professionnel, suivi médical post-professionnel).

Dans tous les cas, le Personnel victime du virus ne doit pas être abandonné.

VOS CONTACTS CFTC

Patrick MERCIER, Président

Tél. : 06.19.99.35.33

✉ : pmercier@cftc-santesociaux.fr

Frédéric FISCHBACH, Secrétaire Général

Tél. : 06.62.06.63.45

✉ : ffischbach@cftc-santesociaux.fr

Maryvonne GUILLEMOT

Tél. : 06.31.32.39.12

✉ : maryguili.mg@gmail.com

André HOGUET

Tél. : 06.20.47.40.53

✉ : hogueta-cnamts@wanadoo.fr